

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-35 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 08 novembre 2010 portant création de la mention Vélo tout terrain du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 07 novembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Vélo tout terrain est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom
DEARA240348	Monsieur	ARNOULD	Victor
DEARA240349	Monsieur	ASTRIE	Alexis
DEARA240350	Monsieur	AURIACOMBE	Antoine
DEARA240336	Monsieur	BERNARD	Pierre
DEARA240337	Madame	BOUCHET	Cindy
DEARA240351	Monsieur	CHARMES	Theo
DEARA240338	Monsieur	HOURLIER	Christophe
DEARA240352	Monsieur	KING	Howard
DEARA240339	Monsieur	LEGRAND	Jérémy
DEARA240353	Monsieur	LEPINAY	Dimitri
DEARA240340	Madame	LESAGE	Jade
DEARA240341	Monsieur	MORETTE	Maxime
DEARA240342	Monsieur	MOROT	Aurélien
DEARA240343	Monsieur	PAULAT	Louis
DEARA240344	Monsieur	RATEL	Grégory
DEARA240354	Monsieur	ROMAIN	David
DEARA240345	Monsieur	SALIN	Quentin
DEARA240355	Monsieur	SCARPA	Jean-Baptiste
DEARA240346	Monsieur	SPYSSCHAERT	Corentin
DEARA240347	Monsieur	STEYER	Pierre
DEARA240356	Monsieur	VAN DE CATSEYN	Thomas
DEARA240357	Monsieur	VARVENNE	Arthur

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Article 2. - Le recteur de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 07/11/2024

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports


Bruno FEUTRIER

